



infri

Association fribourgeoise des institutions spécialisées
Freiburger Verband der spezialisierten Institutionen

Rapport annuel 2018

Sommaire

Message de la présidente	2
Rapport du secrétariat général	3
Protection de l'intégrité personnelle dans les institutions	4
Rapports des commissions permanentes	
Enseignement spécialisé	6
Habitat, travail et formation INSOS	8
Institutions socio-éducatives	10
Addictions	11
CCT	
Commission CCT	12
Commission arbitrale	13
Finances	
Comptes et budgets	14
Bilan	16
Commentaire des comptes	17
Liste des membres INFRI 2019	18

Composition du comité INFRI

Présidente :

Ursula **Schneider Schüttel**, présidente Stiftung applico et Fondation les Buissonnets

Vice-Président :

André **Sudan**, président Association St-Camille

Membres :

Charles **Butty**, directeur Fondation Clos Fleuri

Joëlle **Bossens**, directrice Centre scolaire Villars-Vert

Anne **Jochem**, directrice Services généraux Fondation les Buissonnets

Jean-Luc **Kuenlin**, directeur Fondation de Fribourg pour la Jeunesse - FFJ

Jean-Paul **Moulin**, directeur CFPS Seedorf

Roland **Kolly**, président Fondation FARA

Cédric **Fazan**, directeur Fondation le Tremplin

Peter **Wuethrich**, membre Fondation la Rosière

Bernard **Bosson**, directeur Fondation HorizonSud

Caroline **Dénervaud**, présidente Institut St-Joseph le Guintzet



Message de la présidente

La CDPH, une affaire réglée ?

En 2014, la Suisse a accepté de se soumettre aux règles communes en signant la convention de l'ONU pour le droit des personnes handicapées (CDPH). Cinq ans après, est-ce à dire que le dossier est réglé ? Certainement pas, même si des efforts sont manifestement réalisés pour améliorer la situation.

L'espoir était immense en 2014 pour les personnes en situation de handicap et les acteurs du domaine, et les défis gigantesques pour toutes les organisations qui y travaillent : il fallait désormais accorder la priorité aux besoins des personnes concernées, travailler à leur inclusion, à une réelle citoyenneté et leur donner le choix dans tous les domaines !

Les différents rapports et nouvelles lois qui ont été promulgués depuis lors nous ont démontré à quel point il est difficile de changer les fonctionnements de notre société et de corriger certaines réalités. Les décideurs sont fermement décidés à réaffirmer que les logiques en places sont les meilleures et que de nouveaux investissements ne sont pas possibles ; et parfois, au sein même des organisations, on est réticent à envisager les choses sous un autre angle.

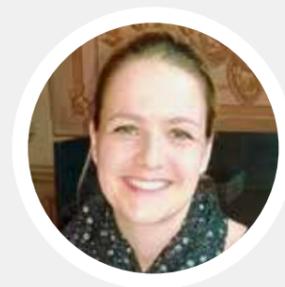
Souvent, les nouvelles lois contiennent des principes et des expressions « compatibles CDPH », mais la logique des choses ne se modifie que peu. Le canton de Fribourg ne fait pas exception dans ce domaine : les lois sur la personne en situation de handicap et sur les

institutions sont « modernes » dans leur terminologie, mais les prestations peinent à s'adapter. Pour exemple, des prestations ambulatoires sont désormais possibles et doivent être favorisées – selon les termes mêmes de la loi –, mais les demandes de financement de telles prestations ne sont pas – encore – acceptées.

Fort heureusement, les institutions – et leurs organisations – sont elles-mêmes actives dans ce domaine, déposent des projets innovants et mettent en œuvre des prestations en évolution constante. J'en veux pour preuve le « plan d'action CDPH », présenté début 2019 par INSOS et Curaviva, les associations faitières suisses des institutions, qui présente comment elles entendent mettre en œuvre cette convention, par le biais de 35 objectifs comprenant 145 mesures et recommandations. Un travail considérable qui propose des moyens concrets pour réaliser les facteurs décisifs, aussi bien dans l'accompagnement des personnes concernées que pour garantir le chemin vers une société assurant leur inclusion : la participation, la coopération et la codécision, l'autonomie, la diversité de l'offre et la liberté de choix, la perméabilité des offres, l'approche socio-spatiale.

Cela doit être notre programme de travail dans les institutions pour ces prochaines années !

Ursula Schneider Schüttel,
présidente et conseillère nationale



Rapport du secrétariat

Une année sur tous les fronts

2018 a été une année bien remplie pour INFRI, avec une activité soutenue dans le domaine de la défense des conditions-cadres des institutions qui est – rappelons-le – un des trois éléments de la stratégie d'INFRI pour ces prochaines années. Les lois cantonales et leurs dispositions d'application sont maintenant sous toit et les nombreux outils de planification et de contrôle des prestations ont été introduits (indication, inspection, dispositif qualité, etc.).

Tous ces processus se sont révélés complexes et les positions que nous défendions n'ont été que partiellement retenues. Mais le lobbying pour les institutions est un ouvrage à remettre en permanence sur le métier, avec ténacité et sans découragement...

Dans le même domaine, on peut préciser que nos relations de collaboration avec l'Etat de Fribourg sont actuellement dans une phase « de transition ». Alors que nous défendons l'idée d'un partenariat solide, constructif et proactif, nos partenaires semblent se contenter de consultations formelles sur les sujets liés au handicap, sans réellement nous associer à la recherche de solutions. INFRI a donc été contraint d'interpeler à de multiples reprises les services de l'Etat sur des sujets très divers concernant les institutions, afin de faire valoir leurs intérêts.

Heureusement, les liens se resserrent constamment avec les partenaires des institutions, avec comme objectif de gagner en cohérence d'action et de lutter pour le décloisonnement entre les différents domaines et leurs modes de financement, ce qui est un second élément-

clé de notre stratégie. Dans les domaines des hospitalisations psychiatriques, de l'hébergement psycho-social, de la formation professionnelle (social et intendance), comme des soins palliatifs, les collaborations sont multiples et très actives. A un autre niveau, la participation à INSOS permet également de se donner un regard sur d'autres réalités cantonales et sur les priorités politiques au niveau suisse.

Mais l'innovation principale pour notre association cette année est l'attention consacrée à la santé et sécurité au travail dans les institutions, et en particulier le lancement d'un projet d'envergure concernant la protection de l'intégrité personnelle pour le personnel : le Pôle confiance d'INFRI a vu le jour au début 2019, après une préparation minutieuse de plusieurs mois. Ce projet fait l'objet d'une page de présentation dans ce rapport. Il est pour INFRI une occasion nouvelle de se profiler comme fournisseur de prestations importantes pour les institutions membres, mais aussi d'affirmer l'importance de la santé et sécurité au travail, et la nécessité de remplir au mieux les obligations légales dans ce domaine : donc un rôle de sensibilisation à une thématique centrale de la gestion du personnel.

La présidente et le comité d'INFRI, par leur engagement constant, sont les garants de l'action de notre association, qu'ils en soient ici remerciés !

Olivier Spang,
secrétaire général

Jacqueline Portmann,
secrétaire administrative



Protection de l'intégrité personnelle dans les institutions

Le Tribunal fédéral a rendu une décision en 2012 rendant obligatoire pour toute entreprise d'avoir une procédure de gestion des conflits internes et de désigner une personne neutre, indépendante, qui garantit la confidentialité et qui ait les connaissances nécessaires.

Le but est de prévenir et gérer les conflits, tels que le harcèlement, qui peuvent surgir au sein d'une entreprise. C'est pourquoi en janvier 2019 INFRI met en place le « Pôle confiance » qui est un nouvel outil à disposition des institutions et de leur personnel.

En participant au Pôle confiance INFRI, une institution s'engage par la **signature d'une charte d'engagement** à favoriser un climat de travail harmonieux, à prévenir les conflits de travail et le cas échéant à les résoudre à l'amiable plutôt que par la voie judiciaire.

Mais avant tout, elle prescrit qu'aucune conduite de harcèlement ou discrimination n'est tolérée dans l'institution !

Quels sont les comportements d'atteinte à l'intégrité personnelle qui concernent le Pôle confiance INFRI ?

- **Harcèlement psychologique ou moral:** comportement abusif, répété, dirigé à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes, et consistant à traiter injustement, à humilier, à fragiliser ou à menacer la personne harcelée.
- **Harcèlement sexuel:** comportement à caractère sexuel ou fondé sur l'appartenance à un sexe qui n'est pas souhaité par une personne et qui porte atteinte à sa dignité.

- **Graves conflits ou atteintes psychologiques:** ne sont pas nécessairement produits par des problématiques de harcèlement caractérisé. Ils peuvent résulter de profonds désaccords ou d'incivilités (comportements déviants de faible intensité, avec intention de faire du mal à la cible, en violation des normes de respect mutuel).

- **Discrimination:** propos ou agissement visant à discriminer une personne, à la traiter différemment ou à la déprécier du fait de son profil (origine, race, sexe, âge, langue, situation sociale, mode de vie, convictions personnelles, déficience corporelle, mentale ou psychique).

Les personnes de confiance

Toute personne qui se sent victime de harcèlement ou de discrimination peut donc directement s'adresser aux personnes de confiance du Pôle confiance INFRI, sous le sceau de la confidentialité. L'équipe du pôle confiance se compose de **6 médiatrices et médiateurs**, reconnus par le canton de Fribourg, qui sont à disposition à court terme pour des rendez-vous dans différentes régions du canton, aussi bien en français qu'en allemand.

Le rôle de la personne de confiance est d'écouter la personne qui se sent victime, la soutenir et clarifier la situation, puis la conseiller et l'orienter si besoin vers d'autres ressources.

La personne de confiance peut aider la personne à résoudre discrètement le problème. Tout ce qu'elle entreprend n'a lieu qu'avec son accord. Elle ne fait aucune enquête elle-même. Elle est soumise au secret professionnel, est indépendante et n'a aucun compte à rendre à l'institution.

Les deux premières heures d'entretien sont financées par INFRI, des heures supplémentaires sont prises en charge par l'institution.

Responsabilités dans l'institution

L'institution, les supérieurs hiérarchiques et les collaboratrices et collaborateurs eux-mêmes veillent à une communication ouverte et à un comportement équitable des uns avec les autres. L'objectif est de créer une culture d'entreprise où les différences sont gérées de manière constructive.

Dans ce cadre, l'institution veille à ce que chaque collaboratrice et chaque collaborateur obtienne un soutien s'il se sent atteint dans sa personnalité. Quiconque pratique la discrimination, le harcèlement psychologique ou le harcèlement sexuel s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

Ceci s'applique également aux personnes qui accusent d'autres à tort d'avoir un comportement déplacé.

Début d'activité du Pôle confiance en janvier 2019!





Enseignement spécialisé

La Commission permanente de l'enseignement spécialisé regroupe les directeurs et directrices des institutions d'enseignement spécialisé et des services d'intégration francophone et alémanique. Les 12 membres de la commission se sont rencontrés 9x durant l'année.

L'année 2018 a été marquée par plusieurs rencontres entre la CPES et ses partenaires. Ces moments d'échanges ont toujours été fructueux et cordiaux, j'en ferai part ci-dessous. Je mentionnerai également quelques thèmes qui nous ont occupé durant l'année.

Dans les moments forts, nous avons dit au revoir à plusieurs personnes, au sein de la CPES et/ou au SESAM.

Avec le départ à la retraite de Herbert Wicht, Chef de service au SESAM, nous avons « perdu » un de nos membres, Stéphane Noël, qui a repris le flambeau du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide. Nous l'avons donc retrouvé lors de nos rencontres CPES-SESAM avec sa nouvelle fonction. Nous avons accueilli Gregory Pellissier, nouveau directeur du CEP, dès le mois de mai. A la rentrée, suite au départ à la retraite de Brigitte Steinauer, nous avons également accueilli Christine Alexander Sax, qui lui a succédé à la direction du Home Ecole Romand. Ces changements n'ont pas affecté notre ambiance de travail, ni notre volonté de faire avancer la cause des élèves à besoins particuliers.

Voici un petit aperçu des rencontres de l'année :

- Informatique : nous avons échangé avec Philippe Froidevaux, alors directeur de HAE, sur la réalité particulière des institutions : les élèves des institutions sont des élèves de l'école fribourgeoise, toutefois ils ne figurent pas dans les bases de données des écoles primaires ou secondaires. De même, de nombreux projets prévus pour les élèves et les écoles ordinaires ne tenaient pas compte des élèves de nos institutions. M. Froidevaux, nommé entre-temps à la direction du Centre de compétences Fritic, est conscient des enjeux pour les élèves de l'enseignement spécialisé. Les besoins des institutions seront désormais pris en compte dans les nouveaux projets, au démarrage de ceux-ci.

- Procédure d'indication : M^{me} Marinella Cappelli est venue à la rencontre des directeurs des écoles spécialisées, afin de nous informer et expliquer la procédure d'indication. Cette rencontre a permis de clarifier de nombreux points, chacun entendant le même message.

Cette séance a également été l'occasion de débattre des besoins particuliers des élèves en fin de scolarité, pour cette période cruciale se situant entre 16 et 18 ans, période où certains ne veulent plus entendre parler d'école mais ne peuvent pas encore entrer dans le monde du travail. Ceci est un défi pour les écoles spécialisées, afin de proposer à ces jeunes un contexte d'apprentissage axé sur leur futur professionnel, tout en restant rattaché au monde scolaire.

- Rencontres CPES – SESAM
Une dernière rencontre avec M. Wicht en avril, et une première avec M. Noël en octobre.

Lors de ces séances, de nombreux points ont été abordés. Parmi les plus importants :

- La cantonalisation des services d'intégration. Les deux services (francophone et alémanique) n'existeront plus en tant que tels dès la rentrée 2019-2020. Les enseignants spécialisés assurant les mesures d'aide renforcées auprès des élèves intégrés dans les écoles ordinaires seront engagés par la Direction de l'instruction publique, et rattachés aux établissements scolaires publics. Un changement de statut qui aura des répercussions sur la direction, les engagements des enseignants spécialisés, le statut des actuels référents, l'organisation des soutiens, le suivi et la formation continue des enseignants. Nombre de points seront traités dans le Règlement de la loi sur la pédagogie spécialisée, le RPS, règlement qui nous occupera début 2019.

- Le mandat M12: le Conseil d'Etat souhaite une analyse du paysage de la pédagogie spécialisée du canton. Pour ce faire, M. Siggen a mandaté le SESAM. Le SENOF et le DOA sont également concernés par cette analyse. En effet, les demandes de mesures d'aide renforcée sont en constante augmentation, et cela année après année. Les membres de la CPES sont appelés à participer aux échanges de plusieurs groupes de travail mis sur pied en 2018 et 2019.

- D'autres thèmes ont été travaillés : présentation de la Loi sur la pédagogie spécialisée et avant-projet de son Règlement d'application, gratuité des moyens d'enseignement, contrôle des casiers judiciaires à l'engagement, archivage, etc...

- La rencontre annuelle INFRI-SESAM a permis d'échanger sur les mêmes thèmes d'actualité, avec la question de l'orientation professionnelle des jeunes en difficulté, toujours et encore au centre de nos préoccupations.

Autres thèmes travaillés en séance de CPES :

- Classification des psychologues en lien avec l'ordonnance cantonale
- Orientation professionnelle : plan de transition
- Forum des métiers – Start : échanges avec les organisateurs sur les besoins de nos élèves, projet d'intégrer les institutions pour la prochaine édition (2021)
- Prises de position sur diverses consultations
- Et bien sûr, chaque mois d'intenses discussions sur l'actualité de nos institutions

L'année 2019 (bien entamée lors de la clôture de ce rapport) verra nos membres fort occupés par les enjeux du RPS, Règlement d'application de la Loi sur la pédagogie spécialisée, qui entrera en vigueur le 1^{er} août. De même, 2019 verra se concrétiser la cantonalisation des services d'intégration. Nous participerons aussi aux divers groupes de travail mis sur pied par le SESAM dans le cadre du mandat précité. La Commission continue ses réflexions, son travail de fond, ainsi que ses nombreuses discussions qui permettent de confronter nos points de vue en toute convivialité !

Joëlle Bossens,
présidente

Institutions membres

- Flos Carmeli
- Institut St-Joseph Le Guintzet
- Centre scolaire de Villars-Vert
- Centre éducatif et pédagogique CEP
- Service d'intégration CESL/G
- Centre éducatif et scolaire de la Glâne CESL/G
- Clos Fleuri
- Home-Ecole romand Les Buissonnets
- Schulheim Les Buissonnets
- Service éducatif itinérant sei-fribourg Les Buissonnets
- Les Peupliers
- Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère



Habitat, travail et formation INSOS

La Commission habitat, travail et formation INSOS s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2018. Le réjouissant taux de participation, à l'instar de la richesse des débats, démontre de la forte implication des dirigeantes et dirigeants des institutions membres, ainsi que de leur volonté à faire évoluer les pratiques et à développer les collaborations afin de répondre au mieux aux besoins des personnes concernées.

Parmi les principaux thèmes travaillés par la commission, les deux suivants sont mis en exergue dans ce rapport :

Statistiques SOMED

Introduite en 1998, SOMED est une statistique administrative cherchant à décrire avant tout l'infrastructure et les activités des institutions accueillant des personnes âgées et handicapées. A cadence annuelle, les institutions soumises à l'obligation de renseigner procèdent au recensement de leurs prestations, de la population hébergée, du personnel assurant son accompagnement, ainsi que de leurs comptes d'exploitation. Un volume temps très important était nécessaire pour remplir cette statistique de laquelle nos institutions ne tiraient aucun bénéfice.

Nous basant sur le fait qu'une dizaine de cantons avaient déjà, ces dernières années, levé l'obligation aux institutions de répondre à SOMED, nous avons, par l'écrit du Secrétaire Général d'INFRI, demandé au SPS et au SESAM qu'ils libèrent également les institutions fribourgeoises de cette astreinte. Notre requête a été acceptée et, de fait, le chronophage questionnaire SOMED est désormais une histoire classée.

Admission de résidents et/ou employés « hors-canton »

Suite à des décisions de fin de garantie émises par le SPS à l'encontre de résidents et/ou d'employés « hors-canton » venant principalement de régions limitrophes vaudoises, la commission s'est mobilisée afin de faire évoluer positivement cette problématique. Ce n'est pas la première fois que la question des places en institutions pour adultes occupées par des personnes issues d'autres cantons est mise sur le tapis. Il en avait notamment déjà été question lors des discussions et actions visant à pallier au manque de places dans les institutions.

Il est important de bien comprendre le mécanisme : les places physiques sont occupées, mais cela n'engendre pas de coûts pour notre canton car le financement est totalement assuré par les cantons de domicile des personnes admises. Il est donc erroné de croire qu'il suffit d'exclure les « hors-canton » pour offrir davantage de places pour les personnes en situations de handicap fribourgeoises. Certes, des places physiques seraient ainsi libérées. Mais, ce n'est pas vraiment là que réside le réel enjeu du manque de places. Le problème est financier ; sans augmenter la subvention cantonale d'un montant égal à celui qui était perçu auprès des cantons placeurs, on ne crée rien du tout.

Mettre ainsi fin à un accès de proximité à des prestations adaptées engendre inévitablement de graves conséquences personnelles et familiales pour les personnes concernées.

Heureusement, un dénouement favorable a permis d'éviter ce scénario indésirable. Suite à nos différentes démarches auprès du SPS, M^{me} la Cheffe de services, après avoir examiné la planification des places pour l'été prochain 2019, a décidé que les sept personnes « hors-canton » dans les institutions concernées recevraient une garantie de durée indéterminée.

Nous saluons cette décision très positive pour les personnes concernées et leur famille. Toutefois, elle ne présume néanmoins pas que les nouvelles demandes seront traitées de la même manière, ces demandes devant de toute façon faire l'objet d'une annonce au SPS.

Par ailleurs, une discussion a été initiée sur la mobilisation politique quant à la dimension inter-cantonale. Un courrier a été adressé au Conseil d'Etat pour relever la situation des relations avec le canton de Vaud. Nous verrons quel sort lui sera réservé. Gageons qu'il soit bénéfique !

Charles Butty,
président

Institutions membres

- Centre d'intégration socioprofessionnelle CIS
- Les Traversées
- St-Camille
- La Rosière
- Fara
- La Colombière
- Linde
- Fondation glânoise
- HorizonSud
- L'Estampille
- La Belle Etoile
- Clos Fleuri
- Homato/Les Buissonnets
- St-Louis
- Sensler Stiftung für Behinderte SSB
- Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte SSEB
- applico
- CFPS Seedorf



Institutions socio-éducatives

Mandat : Un espace de réflexions et d'échanges sur les perspectives d'action et de développement en matière d'éducation sociale pour les personnes mineures et jeunes adultes placés en milieu résidentiel sur mandat de la justice civile ou pénale ou sur demande d'un service de protection de la jeunesse.

En 2018, les membres de la commission permanente « Institutions socio-éducatives pour mineurs et jeunes adultes » se sont réunis à neuf reprises. Parmi les thèmes abordés, soulignons :

La convention de collaboration avec le RFSM

Débutée en automne 2016, cette réflexion menée conjointement avec le Réseau Fribourgeois de Santé Mentale – (Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescents) – a évolué significativement en 2018.

Les expériences pilotes de la prestation de liaison, faites dans deux institutions, ont donné des résultats réjouissants tout en permettant d'ajuster la prestation. Dès lors, les concepts des offres de liaison et de consultation ont pu être finalisés.

La convention sera officiellement signée en mai 2019.

Prise de position RIFAP

Lors de la consultation du projet de règlement d'exécution de la LIFAP, la commission a émis des réserves quant à la désignation du service compétent pour la surveillance des institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes.

Pour la commission, le dispositif en vigueur (Institutions socio-éducatives -SPS-SEJ) paraît plus pertinent pour les bénéficiaires notamment lors de conflits entre le fournisseur de prestations et le bénéficiaire.

Contrôle et surveillance des prestations des institutions socio-éducatives

Ce dispositif permettra au canton de répondre aux exigences de la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP) et par la même occasion d'assumer les audits quinquennaux effectués jusqu'à maintenant par l'Office Fédéral de la Justice.

Le concept global ayant été validé, les réflexions ont permis d'adopter les 16 objectifs et 56 indicateurs qui constitueront le canevas du contrôle et de la surveillance des prestations.

Jean-Luc Kuenlin,
président

Institutions membres

- Les Traversées accompagnements adolescentes, Courtaman
- Fondation Fribourg pour la Jeunesse : Foyer St-Etienne, Foyer des Bonnesfontaines, Préfo, Time-Out
- Foyer des Apprentis
- Aux Etangs
- Transit
- Le Nid Clairval
- Kinderheim Heimelig
- Le Bosquet
- Les Peupliers



Addictions

Les directions des associations Le Radeau et REPER et des fondations le Torry et le Tremplin constituent la commission addiction d'INFRI. Celle-ci s'est réunie à huit reprises cette année 2018.

Au sein de la commission, elles partagent leurs préoccupations et leurs constatations face aux évolutions des problématiques des populations cibles qu'elles accueillent, stabilisent et accompagnent dans leurs trajectoires de rétablissement et d'insertion sociale et professionnelle. Elles échangent également leurs projets nés de la nécessaire adaptation de leurs prestations. Car ces adaptations sont d'autant plus importantes et pressantes au vu de l'aspect mouvant des problématiques polymorphes rencontrées par leurs bénéficiaires. Et en écho, assez logiquement, leurs champs économiques, juridiques, administratifs et sociosanitaires se complexifient.

Dans la perspective de pouvoir transmettre un message lisible des réalités entremêlées rencontrées par leurs bénéficiaires et afin de pouvoir valoriser leurs prestations face aux administrations publiques et aux acteurs politiques, les membres de la commission, accompagnés par le secrétaire d'INFRI, Olivier Spang, ont sollicité M^{me} Charrière de « Parenthèses ». Cette unité de coaching de la place fribourgeoise aura en 2019 pour mission de les aider à dégager la plus-value et les limites du dispositif fribourgeois actuel dans son travail socio-éducatif dans le domaine des addictions.

Il est à relever que ce travail d'analyse et d'évaluation sera aussi soutenu financièrement par INFRI. Cette dynamique se veut par ailleurs transposable à d'autres réalités, notamment à d'autres institutions handicap du canton.

Cédric Fazan,
président

Institutions membres

- Le Radeau
- Le Torry
- Le Tremplin
- REPER



Commission CCT

La commission CCT est composée de directrices/directeurs d'institutions et de spécialistes de l'application des dispositions de la CCT. Son mandat est de favoriser une application harmonisée de la CCT. La commission soutient et conseille également les membres d'INFRI sur les questions d'interprétation de la CCT et pilote le processus de négociation avec la FOPIS.

La commission CCT s'est réunie 4 fois en 2018, pour discuter de sujets propres à la convention collective, ainsi que pour préparer les éléments de négociation avec la FOPIS.

La commission a également à la fin de l'année, pris congé de M. Philippe Hayoz responsable administratif de la Fondation HorizonSud, et a accueilli M. Nicolas Gachet qui lui succède ainsi. Nous souhaitons plein succès à notre collègue Philippe Hayoz dans la suite de sa vie privée.

Dans le courant de 2018, il a été convenu avec la FOPIS que plutôt que de procéder à des négociations, nous allions travailler ensemble sur quelques sujets, notamment celui de la rémunération des stagiaires. En conséquence, un groupe de travail a été créé, qui réunit des partenaires INFRI et FOPIS, et qui se penche sur les différents types de stages existant dans nos institutions et sur leur rémunération en lien avec la grille existante au sein de l'État de Fribourg.

Les travaux de ce groupe se poursuivent en 2019.

Il n'en demeure pas moins les sujets suivants à continuer de discuter avec la FOPIS :

- Application des CCT « métiers » aux secteurs non subventionnés
- Discussion sur la prise en compte des années de service passées en EMS reconnu par l'AFIPA, ce que Infri a reconnu comme possible ;
- Audit de contrôle de l'application de la CCT : il ne nous a pas paru opportun de répondre à cette demande de la FOPIS.

Par ailleurs, la commission s'est penchée sur les sujets suivants :

- Nécessité ou pas d'avoir des samaritains identifiés au sein des ateliers de production ;

- Comptabilisation des apprentis et stagiaires dans les dotations de personnel ;
- Classification des nouveaux collaborateurs en lien avec les mesures d'économie échues de l'État de Fribourg ;
- Calcul des congés non payé pour les enseignants ;
- Délais d'attente des assurances pertes de gain maladie.

De plus le groupe de travail issu de la réflexion sur la nécessité d'identifier des personnes de confiance pouvant être interlocuteur en cas de harcèlement a abouti au concept du « Pôle Confiance », porté par INFRI et entièrement dédié à la protection de l'intégrité personnelle dans les institutions fribourgeoises.

Pour finir, je souhaite remercier mes collègues pour les discussions constructives au sein de la commission, ainsi que le partage d'expérience qui permet de prendre des décisions raisonnables et orientées vers les besoins des institutions membres d'INFRI.

Anne Jochem,
présidente

Liste des membres de la commission CCT qui peuvent être interpellés pour toute question d'application de la CCT ou du droit du travail :

- Anne Jochem, Fondation Les Buissonnets Services généraux, présidente
- Thierry Bourquenoud, Fondation St-Louis
- Claude Chassot, Association St-Camille
- Nicolas Gachet, Fondation HorizonSud
- Sarah Minder, Fondation Clos Fleuri
- Elisabeth Reber, Association Le Bosquet
- Jean-Luc Kuenlin, Fondation de Fribourg pour la Jeunesse FFJ
- Daniel Gonzales, Institut Les Peupliers
- Jean-Luc Stucky, Fondation Handidap Glâne Romont



Commission arbitrale

La commission arbitrale est instituée par l'article 38 de la CCT, et son mandat consiste à concilier les litiges entre les parties signataires, employé-e-s et employeurs et à interpréter les dispositions de la CCT.

Le Commission n'a déployé aucune activité avant l'entrée en fonction du nouveau président, Monsieur Yann Hofmann, à la fin mars 2018. La transmission des dossiers et des informations par la Présidente sortante, Madame Caroline Gauch, a été diligemment assurée.

Depuis lors, trois requêtes, concernant trois institutions différentes, ont été déposées.

La première a abouti, puisque le requérant a retiré sa requête à la suite des discussions menées. La deuxième, alors même qu'elle a formellement débouché sur un

échec de la tentative de conciliation, a fait l'objet de riches discussions qui ont, à l'avis du soussigné tout du moins, servi à mieux comprendre la position défendue par chaque partie et ainsi à apaiser les tensions. La troisième, déposée hier, a fait l'objet d'une séance de conciliation début 2019.

La Commission a la chance de bénéficier de l'expertise d'assesseurs/euses très compétents professionnellement et humainement, ce qui permet des discussions objectives, sereines et productives.

Composition de la commission arbitrale

Présidence

M. Yann HOFMANN (président)
Me Tarkan GÖKSU (président extraordinaire)

Délégué-e-s INFRI

Membres permanent-e-s :
André SUDAN (fr) et Barbara SCHWALLER (de)
Membres suppléant-e-s :
Anne JOCHEM (fr) et Cyprian EGGENSCHWYLER (de)

Délégué-e-s FOPIS

Membre permanens :
Simon BEAUD (fr)
Membres suppléants :
Jacques GROSS (fr) et Lucio CRIVELLOTTO (de)



Comptes et budgets

COMPTE DE RÉSULTAT	Comptes 2017	Budget 2018
PRODUITS		
Contributions CCT des membres	179 347.50	170 000.00
Cotisations INFRI des membres	107 341.15	100 000.00
Autres produits	1 518.85	2 500.00
Total produits	288 207.50	272 500.00
CHARGES		
Charges de personnel		
Salaires secrétariat général	128 900.45	130 000.00
Salaires secrétariat administratif	24 682.80	28 000.00
Jetons de présence	15 883.00	20 000.00
Jetons pour secrétariat commissions	1 870.00	3 500.00
Rémunération commission arbitrale	150.00	4 000.00
Charges sociales	35 211.15	37 000.00
Frais de déplacement	1 081.11	1 000.00
Frais de formation continue	2 760.00	2 000.00
Total charges de personnel	210 538.51	225 500.00
Autres charges d'exploitation		
Loyer	7 200.00	7 200.00
Matériel et frais de bureau	5 887.35	7 000.00
Traductions	4 945.90	6 000.00
Cotisations	1 510.00	1 500.00
Dons et cadeaux	813.60	500.00
Honoraires de tiers	1 274.40	1 500.00
Site internet et intranet	2 232.35	3 000.00
Maintenance informatique	1 718.00	2 450.00
Mise en place stratégie	14 289.70	41 000.00
Annonces dans les journaux		1 000.00
Frais d'impression	4 400.65	5 000.00
Frais de publication de CCT	920.00	1 000.00
Prestations aux institutions		
Total autres charges d'exploitation	45 191.95	77 150.00
Résultat avant charges et produits financiers	32 477.04	-30 150.00
Intérêts sur compte courant	-100.00	-250.00
Frais de banque	113.30	100.00
Charges et produits financiers	13.30	-150.00
Résultat d'exploitation	32 463.74	-30 000.00
Résultat exceptionnel		
Dissolutions de provisions		-30 000.00
Affectations aux provisions	33 834.30	
Produits extraordinaires		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	33 834.30	-30 000.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-1 370.56	0.00
BÉNÉFICE / PERTE / COMPTE DE RÉSULTAT	-1 370.56	0.00

Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020
179 389.55	180 000.00	180 000.00
107 601.75	110 000.00	110 000.00
6 378.65	2 500.00	2 500.00
293 369.95	292 500.00	292 500.00
128 430.70	132 000.00	130 000.00
25 239.20	28 000.00	27 000.00
17 829.00	20 000.00	18 000.00
3 190.00	3 500.00	3 500.00
918.25	4 000.00	2 000.00
36 372.75	38 000.00	38 000.00
1 087.35	1 500.00	1 500.00
1 420.00	3 000.00	3 000.00
214 487.25	230 000.00	223 000.00
7 200.00	7 200.00	7 200.00
6 837.10	7 000.00	7 000.00
5 272.30	6 000.00	6 000.00
1 310.00	1 700.00	1 700.00
345.95	500.00	500.00
970.20	3 000.00	2 000.00
3 001.80	3 000.00	3 000.00
3 232.35	3 000.00	3 000.00
40 547.90	5 000.00	0.00
	1 000.00	1 000.00
4 538.00	5 000.00	5 000.00
667.00	1 000.00	1 000.00
	20 000.00	30 000.00
73 922.60	63 400.00	70 400.00
4 960.10	-900.00	-900.00
-100.00	-250.00	-250.00
116.70	100.00	200.00
16.70	-150.00	-50.00
4 943.40	-750.00	-850.00
		20 000.00
0.00	0.00	20 000.00
4 943.40	-750.00	-20 850.00
4 943.40	-750.00	-20 850.00



Bilan 2018

Bilan au 31 décembre	2018	2017
ACTIFS		
Compte courant bancaire	290 429.11	286 929.51
Compte dépôt bancaire	200 000.00	200 000.00
Trésorerie et actifs	490 429.11	486 929.51
Débiteur cotisations membres		2 199.95
Impôt anticipé à récupérer		
Débiteur LAA et APG	122.80	
Créances à court terme	122.80	2 199.95
Charges constatées d'avance		4 161.00
Actifs de régularisation (actifs transitoires)	0.00	4 161.00
Actifs circulants	490 551.91	493 290.46
Mobilier d'exploitation	1.00	1.00
Actifs immobilisés	1.00	1.00
TOTAL ACTIFS	490 552.91	493 291.46

PASSIFS		
Créanciers à court terme	3 472.40	366.35
Créancier groupe INSOS Fribourg	2 635.95	2 635.95
Créancier AVS		33 026.35
Créancier caisse de prévoyance	6 392.80	6 346.05
Créancier LAA APG		317.70
Dettes à court terme	12 501.15	94 510.65
Provision mobilier/informatique	10 000.00	10 000.00
Provision développement stratégique	75 000.00	75 000.00
Provision formation professionnelle	9 510.65	9 510.65
Provision étude RIFA	23 000.00	
Capitaux étrangers à long terme	117 510.65	94 510.65
Capital	356 088.41	357 458.97
Bénéfice reporté / Perte reportée		
Bénéfice de l'exercice / Perte de l'exercice	4 943.40	-1 370.56
Capitaux propres	361 031.81	356 088.41
TOTAL PASSIFS	491 043.61	493 291.46

Engagements hors bilan (données 2018 non disponibles)

Engagement hors bilan en cas de résiliation par INFRI		532 000.00
Engagement hors bilan en cas de résiliation par la CPPEF		203 622.00

Commentaire des comptes

L'année 2018 s'est révélée positive au niveau des finances de notre association, avec un total au bilan stable par rapport à 2017. Tous les débiteurs et créanciers à court terme ont été réglés au début 2019, et aucun prélèvement sur les provisions n'a été effectué cette année.

Comptes et bilan 2018

Le compte de résultat s'est révélé équilibré, et au niveau des recettes on constate une stabilité des cotisations et contributions CCT par rapport aux comptes 2016 et une augmentation de 6 % par rapport au budget. La masse salariale est également sous contrôle, avec un montant identique à l'année précédente et correspondant au budget.

De petites variations sont perceptibles dans le compte de résultat, sans qu'elles résultent de changements dans le fonctionnement du secrétariat. Il s'agit d'ajustements qui feront l'objet de modifications mineures dans le budget suivant. Le montant principal concerne une affectation significative à la « provision étude RIFA » d'un montant de Fr. 20 000.-, qui représente un engagement à terme pour 2019 qui sera payé pour une étude appelée « Valorisation de la mission et des pratiques » pour les institutions du domaine des addictions (RIFA+REPER). Cette étude devait se réaliser en 2018 sur le compte « Mise en place stratégie », mais en fait elle a commencé fin 2018 seulement et se déploiera en 2019, donc les moyens qui étaient prévus en 2018 ont été reportés en 2019 par le biais de cette provision.

Le résultat final de l'année est équilibré, avec un léger excédent de recettes de Fr. 4943.-.

Budget 2019

Avec un compte de résultat qui jouit d'une bonne stabilité, l'évolution du budget prévue pour 2020 n'est pas très importante. Les charges et recettes principales sont ainsi maintenues au même niveau que les années précédentes. Les charges de fonctionnement usuelles n'ont quant à elles été que légèrement corrigées.

La modification la plus significative concerne la rubrique budgétaire « Prestations aux institutions » où figure un montant de Fr. 33 000.- : il s'agit de financer au mieux la prestation Pôle confiance qui a débuté en 2019.

Une affectation aux provisions de Fr. 20 000.- est prévue dans le budget, afin d'anticiper la participation financière de notre association aux réformes de la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg, qui devrait être coûteuse à partir de 2021.

En tenant compte de ces diverses modifications, le budget 2020 proposé présente un excédent de charges de Fr. 20 850.-.

Les comptes ont été révisés par une nouvelle fiduciaire désignée à l'assemblée générale 2018, à savoir Multifiduciaire SA.

Liste des membres INFRI 2019

Support juridique	Institutions – Détail	Lieu	Présidence	Direction
Association Château de Seedorf	Centre de formation professionnelle et sociale CFPS	Noréaz	M ^{me} Geneviève Gassmann	M. Jean-Paul Moulin
	Flos Carmeli – Centre de logopédie	Fribourg	M ^{me} Geneviève Gassmann	M ^{me} Elisabeth Simonet
Association de l'Institut St-Joseph	Institut St-Joseph le Guintzet – Centre scolaire pour déficients auditifs, classes de logopédie, Sprachheilschule	Villars-sur-Glâne	M ^{me} Caroline Déneraud	M. Stéphane Favre
Association fribourgeoise action et accompagnement psychiatrique	AFAAP	Fribourg	M. Claude Gremaud	M ^{me} Laura Propizio
Association Les Traversées	Unités Schönberg, Courtaman, Seiry, Estavayer-le-Lac, Péroles et Grand Fribourg	Fribourg	M. Bastien Petitpierre	M ^{me} Michelle Constantin
Association Le Bosquet	Institution spécialisée	Givisiez	M. Marc Sugnaux	M ^{me} Elisabeth Reber
Association le Radeau	Centre d'accueil	Orsonnens	M. Pierre-Alain Clément	M ^{me} Emmanuelle Barboni
Association REPER	Service d'accueil	Fribourg	M. Markus Baumer	M. Philippe Cotting
Association St-Camille	Ateliers de la Gérine, foyer et appartements protégés St-Camille Marly, foyer-ateliers des Préalpes	Marly	M. André Sudan	M. Claude Chassot
Commune de Villars-sur-Glâne	Centre scolaire Villars-Vert	Villars-sur-Glâne	M ^{me} Alizée Rey	M ^{me} Joëlle Bossens
Fondation broyarde en faveur des personnes en situation de handicap	La Rosière	Estavayer-le-Lac	M. Jean-Luc Baechler	M. Beat Schaefer
Fondation Clos Fleuri	Ateliers, résidences, centre scolaire et éducatif de Riaz (CSER)	Bulle	M ^{me} Elisabeth Dunand	M. Charles Butty
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse	Foyer St-Etienne, Foyer Bonnesfontaines, Préfo, Time-Out	Fribourg	M ^{me} Antoinette De Weck	M. Jean-Luc Kuenlin
Fondation du Centre de formation continue pour adultes en situation de handicap		Villars-sur-Glâne	M. Romain Lanners	M. Jean-François Massy
Fondation du Centre éducatif et pédagogique	CEP	Estavayer-le-Lac	M. Jean Terrapon	M ^{me} Caroline Cordey
Fondation du CIS	Centre d'intégration socioprofessionnelle	Fribourg	M. Laurent Houmard	M ^{me} Christine Michaud
Fondation FAH-SEB	Foyer la Colombière	Misery	Hr. Andreas Meuli	M. Lorenzo Pestalozzi
	Home-atelier Linde	Tentlingen	Hr. Andreas Meuli	M. Lorenzo Pestalozzi
Fondation Fara	Ateliers, foyers, appartements	Fribourg	M. Roland Kolly	M. Blaise Curtenaz
Fondation Handicap Glâne Romont	Ateliers de la Glâne, Romont – Appartements protégés Romont, Home La Colline Ursy	Romont	M. Jacques Chavaz	M. Alexandre Waeber
	Service d'intégration CESL/G	Romont	M. Jacques Chavaz	M. Willy Maillard
	Centre éducatif et scolaire de la Glâne CESL/G	Romont	M. Jacques Chavaz	M ^{me} Evelyne Badoud Grandjean
Fondation HorizonSud	Ateliers (Bulle, Epagny, Vaulruz), résidences (Marsens, Gumefens, Sciernes, La Tour), appartements	Marsens	M. Cédric Castella	M. Bernard Bosson
Fondation l'Eau Vive	Foyer des apprentis	Fribourg	M. Claude Grandjean	M ^{me} Liliana Chiacchiarri
Fondation l'Estampille	Ateliers	Fribourg	M ^{me} Christine Bulliard-Marbach	M. Stéphane Renz
Fondation la Belle Etoile	Ateliers et foyer	Châtel-St-Denis	M. Jean-Luc Mossier	M ^{me} Rosa Perroud
Fondation Le Torry		Fribourg	M. Jean-Christophe A Marca	M. Thierry Radermecker
Fondation le Tremplin	Foyers, ateliers d'occupation, appartements protégés, service social	Fribourg	M. Dominique Rhème	M. Cédric Fazan
Fondation les Buissonnets	Services généraux	Fribourg	Fr. Ursula Schneider Schüttel	M ^{me} Anne Jochem
	Home Ecole Romand	Fribourg	Comité : M ^{me} Claire-Lyse Curty-Delley	M ^{me} Christine Alexander Sax
	Schulheim	Fribourg	Comité : M. Marcel Burkhardt	Hr. Max Egger
	Homato	Fribourg	Comité : M. Michel Rolle	M. Mario Seebacher
	Service éducatif itinérant sei-fribourg / Centre de thérapie physioergo	Fribourg	Comité : M ^{me} Eleonora Schnewly	M ^{me} Marianne Schmuckli
Fondation les Peupliers	Ecole spécialisée et Internat	Le Mouret	M. Luke Gillon	M. Daniel Gonzalez
Fondation pour la femme et l'enfant	Aux Etangs	Fribourg	M ^{me} Judith Meuwly Correll	M ^{me} Daria Aebischer
Fondation pour les Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère	CENSG – Centre scolaire et éducatif de la Gruyère	Bulle	M. Patrice Borcard	M. Didier Jonin
	SLPPG – Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère	Bulle	M. Patrice Borcard	M. Didier Jonin
Fondation Saint-Louis	Saint-Louis – Home et ateliers	Fribourg	M ^{me} Antoinette De Weck	M. Thierry Bourquenoud
Fondation Transit	Lieu d'accueil et évaluation	Granges-Paccot	M ^{me} Antoinette De Weck	M. Pascal Schweizer
Mouvement Enfance et Foyers	Nid Clairval	Givisiez	M. Jean Bourgknecht	
Stiftung Seebezirk für Erwachsene Behinderte	SSEB – Geschützte Werkstatt und Wohnform, Wohnschule und Wohnhaus	Muntelier	Hr. Heinz Etter	Hr. Cyprian Eggenschwyler
Sensler Stiftung für Behinderte	SSB – Wohnheim und Werkstätte (Tafers, Schmitten)	Tafers	Hr. Elmar Perler	Hr. Markus Stoekli
Stiftung für Menschen mit psychischer Beeinträchtigung in Deutschfreiburg	aplico – Wohnen+Arbeiten (Schmitten, Murten, Plaffeien)	Schmitten	Fr. Ursula Schneider Schüttel	Fr. Rahel Suter und Hr. Michael Perler
Stiftung Heimelig	Kinderheim Heimelig	Kerzers	Hr. Erich Hirt	Fr. Noëlle Schafer-Hochueli

INSOS Plan d'action CDPH

Un plan d'action, 18 mois de travail sur le projet, plus de 80 personnes en situation de handicap et professionnels impliqués, 35 objectifs formulés ainsi que 145 mesures et recommandations définies.

Avec ce premier Plan d'action national CDPH, INSOS Suisse, CURAVIVA Suisse et VAHS Suisse apportent une contribution importante à la mise en œuvre de la CDPH au sein des associations et dans les institutions sociales. Un tel changement de paradigme ne peut être initié que tous ensemble. Dès lors, la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux sont également sollicités.

La Suisse a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2014. Depuis, elle est dans l'obligation de mettre en œuvre cette convention. La CDPH est un jalon important sur la voie de l'égalité et de l'autodétermination des personnes en situation de handicap. Il existe cependant encore de multiples barrières qui font obstacle à leur participation.

Un grand projet ambitieux et représentatif

Le Plan d'action CDPH est le premier plan national pour la mise en œuvre de la CDPH. Les trois associations INSOS Suisse, CURAVIVA Suisse et VAHS Suisse donnent l'exemple et des impulsions pour la mise en œuvre de la convention dans leur branche. « Nous reconnaissons l'urgence et la nécessité d'appréhender notre propre travail avec un regard critique et de poursuivre le développement de nos prestations dans l'esprit de la CDPH », a insisté Marianne Streiff, conseillère nationale et présidente d'INSOS, lors de la conférence de presse.

Le Plan d'action CDPH est un mégaprojet ambitieux, qui bénéficie d'une large assise: durant 18 mois, plus de 80 personnes en situation de handicap et professionnels des associations et institutions ont collaboré. Le plan d'action montre la direction dans laquelle les associations et les institutions entendent se développer. Au total, 35 objectifs ont été formulés, qui portent sur des thèmes tels que le travail, l'habitat ou la formation du personnel qualifié, et qui renvoient aux différents articles de la CDPH.

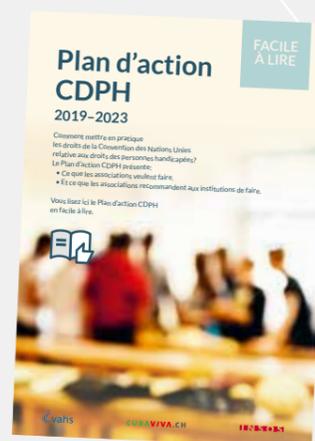
De ces objectifs, les associations ont dégagé pour elles-mêmes 145 mesures et des recommandations à l'intention des institutions.

Priorité à la participation et à l'implication des personnes handicapées

Avec leur Plan d'action CDPH, les associations poursuivent divers objectifs. Et principalement:

- Le développement, en collaboration avec les personnes en situation de handicap, d'un choix de prestations diversifiées et perméables
- La liberté de choix – c'est-à-dire la liberté de pouvoir, autant que possible, choisir soi-même dans quoi et où travailler et comment et où vivre
- La collaboration, l'implication et l'autodétermination des personnes en situation de handicap dans les institutions sociales
- La participation pleine et effective des personnes en situation de handicap à la société.

Avec le Plan d'action CDPH, les associations ont franchi un premier pas important. Le travail de mise en œuvre commence véritablement maintenant. Mais un tel changement de paradigme ne se fait pas du jour au lendemain. Et il ne se fera que si les prestataires de services ne sont pas les seuls à avancer, et que tous les autres acteurs prennent aussi leurs responsabilités.





Association fribourgeoise des institutions spécialisées
Freiburger Verband der spezialisierten Institutionen

9, av. Jean-Paul II
1752 Villars-s-Glâne

Tél. : 026 424 76 24

www.infri.ch
info@infri.ch